LE CATACLYSME DE CALIFORNIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

...et la terre continuait de trembler...

En dernière heure, une dépêche de Los-Angeles annonçait qu'une dix-huitième secousse sismique fort violente a été ressentie à 11 heures 43, (heure de Greenwich).

Une 19e, puis une 20e, une 21e, une 22e, une 23e secousse furent ressenties par la suite.

D'autre part, le laboratoire sismologique de l'Institut Carnegie, de Pasadena, indique que l'épicentre du phénomène se trouve dans l'océan, probablement au large de Newport-Beach.

Dernières statistiques

Suivant les dernières statistiques officielles, le bilan des victimes du séisme se monte à cent trente-neuf morts, quatre à cinq mille blessés, la plupart légèrement. A Longbeach, seul, les dégâts sont évalués à 25 millions de dollars. A Los-Angeles même, l'on ne compte que cinq morts et les dégâts sont peu importants.

C'est la première secousse, enregistrée à 1 h. 55, qui a été la plus terrible. Toutes les pendules se sont arrêtées à 1 h. 54. Les Japonais qui résident à Terminal Island, près de Long-Beach, craignent qu'un raz-de-marée ne se produise et fuient vers les hauteurs.

A ce moment on avait enregistré vingt-trois secousses sismiques.

Secours des armées de terre et de mer

M. Roosevelt a ordonné aux armées de terre et de mer d'aider, dans toute la mesure du possible, la population éprouvée et d'établir un bilan exact des dégâts.

Le ministère de la marine annonce que la ville de San-Pedro a demandé que la marine de guerre lui vienne en aide, et qu'il a fait droit à cette requête.

Une dépêche de Sacramento annonce que le gouvernement de Californie a convoqué d'urgence le conseil d'Etat pour examiner l'opportunité de proclamer un « état de situation exceptionnelle ».

Le quartier général de l'armée a ordonné l'envoi, en toute hâte de 800 soldats dans la zone dévastée.

Secousse au Mexique

Une dépêche de Mexico signale que le tremblement de terre s'est fait sentir à Tijuana.

Le fond de la mer à nu devant Malte

Un phénomène curieux et qui peut avoir quelque rapport avec le séisme de la Californie s'est produit samedi matin, de bonne heure, à Malte. Les eaux du port se sont retirées pendant quelques instants à une distance considérable laissant à nu le fond de la mer. Un phénomène de même nature s'était produit à l'époque du grand tremblement de terre de Messine, en 1908.

HITLER A MUNICH AUJOURD'HUI

Le chancelier Hitler est attendu aujourd'hui, à Munich, où il interviendra personnellement dans les négociations qui vont s'engager entre le parti raciste et le parti populiste bavarois, en vue de la nomination d'un gouvernement bavarois régulier par la Diète.

Interdiction des organisations républicaines en Bavière

Le commissaire du Reich, chargé de la gestion du ministère de l'intérieur, a ordonné la dissolution et l'interdiction immédiate sur toute l'étendue du territoire bavarois de l'organisation républicaine « Bannière d'Empire » (noir, rouge, or) ; du « Front d'Airain » ; des formations de la jeunesse socialiste et autres groupements similaires.

Le port des insignes de ces associations et leurs étendards sont également interdits. Leurs biens devront être livrés à la direction de la police bavaroise jusqu'au 20 mars au plus tard.

Dissolution de la Diète de Brême

La Diète de la ville libre de Brême s'est dissoute.

Les nouvelles élections auront lieu sans doute le 2 avril.

La nouvelle Diète de Prusse se réunira le 22 mars.

La Bourse de Breslau occupée par les racistes

Des sections d'assaut racistes ont occupé la Bourse de Breslau et ont fouillé les personnes présentes pour s'assurer qu'elles ne portaient pas d'armes. — A la suite de ces incidents, la Bourse a dû être fermée.

DÉMISSION D'UN MINISTRE EN AUTRICHE

Un différend a éclaté entre M. Resch, ministre de la Prévoyance sociale, et ses collègues du cabinet. — M. Resch a donné, samedi matin, sa démission. Dans les milieux compétents, on donne comme motif de cette démission un désaccord sur les réformes à apporter dans la structure de l'assurance sociale.

LES CONTRIBUABLES contre les impôts nouveaux

La manifestation du 15 mars à Saint-Quentin

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Fédération nationale des contribuables a décidé d'organiser des manifestations de protestation contre les impôts nouveaux, et pour sa région, c'est la ville de Saint-Quentin qui a été désignée.

Cette manifestation réunira tous les groupements et sections de contribuables de l'arrondissement et ceux de Guise, La Cappelle, Le Nouvion, Saint-Erme, Chauny, Tergnier, La Fère, Ham, Péronne, Cambrai et Caudry.

En outre tous les groupements industriels, commerciaux, agricoles du département se joignent aux contribuables.

Cette manifestation promet d'être un important succès par le nombre des protestataires qui se trouveront réunis.

M. Colmart, vice-président de la Fédération nationale, président du groupement des contribuables de Reims, et M. G. Fourès, avocat à Valenciennes, délégué à la propagande à la Fédération nationale des contribuables, y prendront la parole.

Ceux qui sont allés à Arras le 5 février dernier auront plaisir à entendre à nouveau Me Fourès qui, à Arras, avait réellement emballé la salle par la vigueur de son argumentation. Ils tiendront à l'écouter à nouveau.

Les autos amenant les manifestants devront être réunies à Saint-Quentin le 19 mars avant 14 h., aux emplacements ci-après:

Celles venant des directions de Guise et La Fère se gareront sur la place du Marché-Franc (boulevard Gambetta), face à la gendarmerie.

Celles venant des directions de Ham, Savy, Péronne, se gareront près de la place Dufour-Denelle (ancienne usine Hugues).

Celles venant des directions de Cambrai, Le Catelet et Bohain se réuniront sur la place de la Basilique.

Un service d'ordre et de gardiennage sera organisé à ces divers emplacements en accord avec la police municipale.

Les manifestants devront quitter les emplacements désignés ci-dessus à 14 h. très précises afin de se trouver réunis au Palais de Fervaques où la réunion commencera à 14 h. 30.

Après la réunion, tous les manifestants se grouperont sur la place Baboeuf par sections, suivant les indications des pancartes qui y seront placées. Le défilé en ville suivant un itinéraire déterminé en accord avec la police municipale devra être exécuté dans l'ordre et dans le calme. L'ordre du jour voté à la réunion au Palais de Fervaques sera remis par une délégation à M. le sous-préfet de Saint-Quentin.

L'AGRESSEUR DE LA CABARETIÈRE DE ROUBAIX CONDAMNÉ A 6 MOIS DE PRISON

Le 7 mars 1933, dans la matinée, Mme Marécaux, cafetière à Roubaix, voyait entrer dans son débit un individu qui demanda un verre de bière.

Cet homme se trouvait depuis une heure dans le café lorsque, engageant la conversation avec la cabaretière, il lui réclama une somme de cinq francs que lui devait, disait-il, le mari de celle-ci. Mme Marécaux refusa, mais le singulier consommateur la menaça de l'étrangler. — Et, de fait, il saisit à la gorge la pauvre femme, qui se mit à crier, mettant en fuite son agresseur. Mais il fut arrêté peu après : c'était un sieur Robert Delécluse, âgé de 27 ans, solgneur, 47, rue Voltaire, à Roubaix.

Le tribunal l'a condamné à six mois d'emprisonnement.

La politique régionale

PARTI SOCIALISTE

Une conférence à Lille de M. Charles Baron sur son voyage en Russie Soviétique

Sous la présidence de M. Roger Salengro, au cours d'une assemblée générale de la Section Lilloise du Parti Socialiste, devant une salle archicomble, vendredi, Coopérative l'Union, M. Charles Baron, député des Basses-Alpes, président de la Commission des Mines, a rendu compte de son récent voyage en Russie Soviétique.

La péroraison de son discours haché d'applaudissements a été saluée du chant de « l'Internationale ».

Une conférence à Lille de M. Renaudel à propos de l'Anniversaire de la Commune

Vendredi prochain, théâtre Sébastopol, à l'occasion du soixante-deuxième anniversaire de la Commune de Paris, sous la présidence de MM. Bracke et Roger Salengro députés du Nord ; M. Pierre Renaudel, député du Var, prendra la parole.

UN SERGENT TUÉ D'UN COUP DE COUTEAU PAR UN AUTRE SERGENT

Le sergent de l'aviation Georges Bernard, des cadres de l'école des apprentis mécaniciens de Rochefort, a été frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur par un autre sergent. Immédiatement transporté à l'Hôpital Maritime, il a subi une opération, mais il est décédé quelques minutes après.

L'accident ou le drame, a eu lieu au cours d'un chahut, qui pouvait être aussi bien un jeu qu'une querelle et il n'est pas possible encore de dire si le coup a été le résultat d'un geste maladroit ou celui d'un geste de colère.

L'enquête se poursuit.

L'ACCUSATEUR DE FOURMIES DEVIENT ACCUSÉ

Lucien Péguy, sa maîtresse et deux autres de ses complices dans des cambriolages commis dans la région, sont sous les verrous

Lucien Peguy, 29 ans, et sa maîtresse Gabrielle Jounlaux, même âge, qui, on ne l'a pas oublié, accusaient Ernest Plinguier, d'Avesnes, d'avoir étranglé sa maîtresse et de s'être débarrassé du cadavre en le jetant dans la carrière du Hauiy, actuellement remplie d'eau, sont, depuis hier, les hôtes de la prison d'Avesnes.

Voici l'histoire :

Vendredi matin, la gendarmerie était avisée que la veille la ferme Laghendrie, au lieudit « le Pont Lengrand », sur la route de Fourmies à Couplevoie, avait été cambriolée et qu'on y avait volé un porte-monnaie pouvant contenir une dizaine de francs.

L'accusateur PEGUY, chef de cambrioleurs

Un peu plus tard, elle apprenait qu'un autre cambriolage avait été commis chez Mme Vve Spilmont-Dufournet, à la villa « Mon Rêve », rue Gogand, à Wignehies ; là, on avait mis la main sur un portefeuille contenant 100 fr. et sur une livre de beurre.

Des deux côtés, les meubles et les lits avaient été consciencieusement fouillés.

Enfin, un peu plus tard encore, la gendarmerie de Fourmies était avisée par celle de La Capelle, que deux fermes avaient été cambriolées au hameau de Haudroy, commune de Laflamengrie (Aisne), et que dans l'une d'elles les malandrins avaient pu s'emparer de bijoux en or, notamment une montre et sa chaine, des boucles d'oreille et un collier.

Le chef des brigades de gendarmerie s'était aussitôt mis en campagne avec tout son monde. A Wignehies, trois individus avaient été vus par une dame Manesse fuyant à travers les pâtures, à proximité de la villa de Mme Spilmont, et le signalement de l'un de ces individus semblait correspondre à celui de Lucien Peguy.

On sait que l'accusateur de Plinguier habite avec Gabrielle Jounlaux au n° 58 de la rue de Wignehies, à Fourmies. Une surveillance fut aussitôt établie et, dans la soirée, on voyait arriver Peguy accompagné de deux de ses amis : Alphonse Hébert, 20 ans, et Guetave Bernier, 28 ans, tous deux habitant en garnis, rue du Fourneau, et connus pour n'être pas très recommandables.

Le trio fut appréhendé sans irop de difficultés et conduit à la gendarmerie. Là, habilement questionnés, ces individus ne tardèrent pas à entrer dane la voie des aveux.

Pendant ce temps, des gendarmes se rendaient chez Gabrielle Jounlaux et la trouvaient quelque peu inquiète.

Mais ce qui frappa surtout les gendarmes, c'est qu'elle avait aux oreilles des pendants qu'on ne lui connaissait pas. En outre, en furetant un peu, l'un des gendarmes découvrit sur le lit une montre et sa chaine, en or. Le compte de Gabrielle était bon. On la conduisit à la gendarmerie et elle raconta que les bijoux lui avaient été rapportés par son ami.

— Que voulez-vous, ajouta-t-elle sans malice, on était à court d'argent, il fallait bien en trouver et mieux valait voler que tuer. »

Quant au collier de la ferme de Haudroy, elle prétendit que Bernier le lui avait donné, mais qu'il le lui avait repris pour aller l'offrir à sa « poule ».

Interrogé à ce sujet, Bernier nia le fait. Un mystère subsiste donc au sujet dudit collier. Mais les gendarmes de Fourmies, dont la perspicacité s'est si heureusement manifestée en la circonstance, sauront bien l'éclaircir.

Et, hier matin, Peguy, Hébert, Bernier et la brune Gabrielle ont été conduits à la prison d'Avesnes.

RÉUNION DU CONSEIL STATUTAIRE DE LA C. N. DES EX-COMBATTANTS

Le Conseil statutaire de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, s'est réuni hier matin au palais de la Mutualité, rue St-Victor, sous la présidence de M. *Goudaert (Nord)*, assisté de M. Dayde (Marseille) et de M. Decougusse (St-Etienne).

La séance de la matinée a été entièrement consacrée à l'examen du rapport moral et du rapport financier. L'après-midi, le Conseil a discuté un rapport présenté par M. Monnier sur le redressement de l'esprit public.

L'ACQUITTEMENT DU GARDE-CHASSE DE NEUFCHATEL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les autres témoignages n'apportent aucune précision, si l'on en excepte celui de M. Mallet, grand mutilé de guerre et adjoint au maire d'Hesdigneul, qui déclare que Dubois était un « tapé de la guerre ».

Le réquisitoire du ministère public s'attache surtout à montrer les dangers qu'il y aurait, pour exemple, à accorder un acquittement. Il réclame la réclusion.

« Mon client s'est puni lui-même »

Me de Corbie, décidé à faire la psychologie d'un drame qui, au premier abord peut paraître incompréhensible, a réussi à découvrir un document qu'il estime capital dans cette affaire. Il s'agit d'une déclaration que le coupable fit à un employeur, à Camiers, avant la guerre : « Je vous quitte, a-t-il déclaré, parce que la solitude me fait peur ».

Depuis la guerre, où il eut une conduite exemplaire, une obsession, une idée fixe le poursuit. Et justement sa femme le délaisse. On le considère au foyer comme un « minus habens », ses enfants avouent d'ailleurs.

S'agit-il de quelque question d'intérêt c'est son épouse qui prétend le régler. Elle l'accompagne même lorsqu'il doit accomplir quelques formalités pour toucher une modique pension. On n'a rien fait pour tranquilliser son esprit jaloux bien au contraire : on l'a ridiculisé pour cela même. Dubois, un jour, n'a pu être maître de sa colère et l'on sait que la colère des faibles est terrible.

« Après le drame, d'ailleurs, ajoute Me de Corbie, Dubois a essayé de se supprimer et vous avez devant vous un homme défiguré, qui, dans quelques mois sera aveugle. Plus de nez, déjà un de ses yeux est irrémédiablement perdu, un visage qui provoque la répulsion ».

En terminant, il constate dans une péroraison qui excite justement la pitié que le garde chasse malheureux n'a pas attendu le jugement des jurés et qu'il s'est lui-même chatié de la manière la plus atroce.

L'acquittement

Après une courte allocution, les jurés répondent négativement aux questions qui leur avaient été posées. Auguste Dubois est donc acquitté.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE CHIMIE INDUSTRIELLE A LILLE

Les travaux en vue de l'organisation du prochain congrès international de Chimie industrielle qui se tiendra à Lille, en septembre, se poursuivent activement. Cette manifestation promet de réunir de nombreuses personnalités françaises et étrangères et on compte, dès à présent, que l'industrie de la région du Nord y sera largement représentée.

On annonce que M. Champy, directeur général de la Compagnie des Mines d'Anzin, a accepté la présidence du comité d'organisation, et M. R. Berr directeur des Etablissements Kuhlmann celle du comité scientifique.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES EMPLOYÉS DU CRÉDIT DU NORD

Il est de tradition que tes fêtes organisées par la société de secours mutuels des Employés du Crédit du Nord remportent toujours un énorme succès. Aussi, il n'y a pas de doute que celle qu'elle organise pour le dimanche 26 mars, à 15 h., dans la salle de la Société industrielle, à Lille, rencontrera encore auprès du public le meilleur accueil.

Le comité des fêtes, qui dispose d'un orchestre symphonique et d'un Cercle Artistique qu'on a déjà pu apprécier, a, de plus, fait appel au Cercle Boirel, qui interprètera notamment une fine comédie en trois actes : « Amour et T. S. F. » et une charmante opérette en un acte: « Au Déclin du Printemps ».

Les amateurs de bon et beau spectacle peuvent, dès maintenant, retenir leurs places au guichete du Crédit du Nord, 4, 6, 8, rue J.-Roisin, et 17 à 33, rue Nationale, à Lille.

HORAIRE des TRAINS de la C° du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 12 mars 1933. — Soleil : Lever à 6 h. 14 ; coucher à 17 h. 49 ; Lune : Lever à 18 h. 40; coucher, 6 h. 10. (Pleine lune).

Aujourd'hui : Saint-Marius. Demain : Sainte-Euphrasie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 11 mars 1933, à 18 h. : Baromètre : 761 mm. 1 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 7 ; Thermomètre : Froide . 12.7 ; Minima : 3.8 , Maxima : 15.5 ; Etat hygrométrique : 61 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Est ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Temps pour aujourd'hui : Brume matinale : Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps ; brouillard le matin ; Ciel brumeux au quart couvert ; Vent faible de Sud-Est. Le minimum de température sera sans changement sur celui de la nuit précédente.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

TERRIBLE ACCIDENT sur la route d'Herseaux à Estaimbourg

Deux motocyclistes se sont tués en se jetant sur un autocar

Dans la soirée de vendredi, un motocycliste, M. Julien Vanoverberghe, 39 ans, chauffeur d'auto, domicilié au hameau de la Maisence, à Dottignies, venant de Leers-Nord, regagnait son habitation, par la route de Herseaux à Estaimbourg.

Sur le siège arrière de sa machine avait pris place un de ses amis, M. Depraeter Félix, 31 ans, employé à Espierres.

Peu avant d'arriver au carrefour de la route de Pecq à La Festingue, les motocyclistes prirent la gauche, en vue de doubler un camion automobile qui les précédait. A ce moment, conduit par M. Robert Paindavoine, l'autobus des établissements Bouffa, qui assure le service Hérinnes-La Festingue, arrivait en sens inverse.

Les motocyclistes, pour éviter l'autocar, obliguèrent à droite, mais malheureusement, au même instant, par un réflexe contraire, le conducteur de l'autocar vira à gauche. Les deux motocyclistes se jetèrent sur le lourd véhicule. M. Vanoverberghe, qui avait le crâne fracturé, expira quelques instants après l'accident. Son camarade, qui paraissait moins grièvement atteint, fut transporté à l'hôpital de Tournai, où le docteur Coupez lui pratiqua l'amputation de la jambe gauche. Néanmoins, vers 20 h. 15, il succombait.

Un porteur de télégrammes tué par un chauffeur en fuite à Bruay-en-Artois

Un terrible accident s'est produit hier samedi, vers 19 h., à Bruay-en-Artois, rue Anatole France, à 200 mètres environ vers Bruay, du carrefour dit des Quatre Chemins.

Un jeune homme, Charles Delaine, 17 ans, porteur de télégrammes, fils de M. Charles Delaine, ouvrier mineur à Bruay, 25, rue de Terrenoeuve, a été happé par une auto au moment où il montait en bicyclette la rue Anatole France.

L'automobiliste a pris la fuite.

Delaine, le crâne fracturé et le poignet droit brisé, est mort sur le coup. Il a été traîné sur un parcours de 10 à 12 mètres. Une enquête est ouverte.

Un trimardeur originaire de Roubaix, tué à Vendin-lez-Béthune par une auto inconnue

L'autre soir, des automobilistes qui passaient route de Saint-Venant à Vendin-les-Béthune, trouvèrent le corps d'un homme inanimé sur la route.

L'homme portait à la tête une blessure par ou le sang s'échappait en abondance. Les gendarmes de la brigade de Béthune furent alertés et se rendirent aussitôt sur les lieux ; ils constatèrent que cet inconnu avait rendu le dernier soupir.

Dans les poches du défunt on trouva des papiers d'identité au nom de Charles Lebrun, né le 5 octobre 1869 à Roubaix, sans domicile fixe. Un bulletin d'hôpital d'Arras fut, également retrouvé. Ce dernier mentionnait que le malheureux avait été hospitalisé du 11 février au 7 mars et depuis ce jour avait quitté Arras pour aller on ne sait où.

On suppose que le trimardeur a été tamponné et tué sur le coup par une auto dont le chauffeur a continué sa route.

Le parquet de Béthune a été aussitôt informé et a ordonné une information judiciaire. M. Masson, juge d'instruction, est chargé de l'affaire. Ce magistrat a désigné le docteur Quenée, médecin-légiste, pour l'autopsie. Le chauffard est activement recherché.

A Estaires, en traversant la rue un enfant imprudent fut renversé par une auto

Dans le courant de l'après-midi, un accident grave s'est produit à Estaires, au lieu dit La Maladrerie.

Une automobile venait de la direction d'Hazebrouck ; elle était pilotée par M. Félicien Vancoesten, demeurant en cette ville et elle arrivait sur le territoire d'Estaires.

Au lieu dit La Maladrerie, le chauffeur aperçut devant lui, à 50 mètres environ, un groupe d'enfants jouant sur le trottoir de droite.

Il modéra dès lors son allure et fit actionner l'appareil avertisseur de son véhicule, lorsque, soudain, alors qu'il arrivait à hauteur du groupe d'enfants, un garçonnet sortit rapidement de sa maison et traversa la route en courant.

M. Vancosten, surpris par cette traversée imprévue, freina et s'arrêta à six mètres de là ; malheureusement il n'avait pu éviter l'accident et le pauvre enfant était tombé sous les roues de l'automobile

Le chauffeur, auteur involontaire de cet accident, dégagea, avec l'aide de M. Simon Lenglart, le petit blessé, qui fut transporté chez ses parents. M. et Mme Jules Penin-Drique.

La victime, Charles Penin, âgé de 4 ans, qui portait des traces bleuâtres au milieu du tibia de la jambe droite et des ecchymoses diverses, se plaignait de douleurs internes, a reçu les soins de M. le Docteur Lérailles.

Ce praticien n'a pu se prononcer encore sur les suites de cet accident, dû à l'imprudence.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

LES VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS A LA FOIRE DE LILLE

Les voyageurs et représentants de commerce, qui sont les plus actifs auxiliaires de l'industrie, font, chaque année, une visite à la Foire Commerciale de Lille. Cette institution les intéresse d'autant plus qu'elle leur apporte une très utile collaboration par le fait qu'elle réunit un très grand nombre de fabricants, présentant, dans toutes les branches de la production, un choix considérable d'échantillons.

En vue de renouveler, au cours de la prochaine foire du 1er au 17 avril, la manifestation collective de chaque année, les délégués des principaux groupements de voyageurs et représentants de commerce ont rendu visite au Comité de la Foire Commerciale de Lille, auquel ils ont tenu à renouveler toute leur sympathie.

La délégation, qui comprenait : M. *Méraing*, secrétaire général du Syndicat des Voyageurs et Représentants du Nord de la France ; M. *Fiévet*, président du groupe du Nord de l'U.S.S.N. ; M. *Kloeckner*, délégué du Syndicat libre des Voyageurs ; M. *Swaab*, président du Syndicat des Voyageurs en vins et spiritueux ; M. *Bottequin*, président du Syndicat des Voyageurs en chaussures; M. *Deffontaine*, secrétaire général du groupement corporatif des syndicats de voyageurs de la première région économique, a été reçue par M. *Delepoulle*, président du Comité de la Foire.

La journée des Voyageurs et Représentants a été fixée au samedi 15 avril; selon la coutume, les voyageurs et représentants de commerce entreprendront la visite des stands à la suite du déjeuner amical qui sera servi dans la salle des Fêtes de la Foire.

En raison de la crise qui frappe tout particulièrement les voyageurs et représentants, le prix de la souscription à ce déjeuner sera minime, le Comité de la Foire et les Associations professionnelles prenant à leur charge la plus grande partie des frais.

Tous les voyageurs et représentants, indistinctement, seront invités à cette réception et à cette visite, qui garderont le caractère d'une journée d'affaires.

LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'U. D. DES SOCIÉTÉS DE S. M. DU NORD

Le Conseil d'administration de l'Union Départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, s'est réuni samedi, en son siège social, Hôtel de la Mutualité, à Lille, sous la présidence de M. Victor Degouy, président, assisté de M. Georges Petit, président général de l'Union du Nord.

M. Victor Degouy salue MM. Hotier et Marouer, nommés administrateurs provisoires et les installe dans leurs fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance étant adopté, M. le Président adresse aux Mutualistes qui ont été l'objet de distinctions honorifiques depuis la dernière réunion, les félicitations du Conseil. Il adresse également ses sentiments de sympathie à ceux d'entre eux qui ont éprouvé des deuils.

Le Conseil fixe l'assemblée générale aux 18 et 19 mars 1933. Cette assemblée générale aura lieu à l'Alhambra, le samedi après-midi et le dimanche matin. A l'issue de l'assemblée solennelle de clôture, qui sera présidée par M. Gaston Roussel, directeur général de la Mutualité et des Assurances sociales, le grand banquet annuel aura lieu aux Ambassadeurs, suivi d'un concert et d'un bal offerts à tous les Mutualistes.

Le Conseil approuve ensuite le rapport moral présenté par M. Goursault ; le rapport sur le fonctionnement de la maternité mutualiste présenté par M. le professeur Paucot et, enfin, le rapport très important présenté par M. Victor Duquenne sur le fonctionnement des services financiers de l'Union Départementale. Les différents rapporteurs sont l'objet des félicitations du Conseil pour la clarté de leur exposé. —

Le Conseil, avec le rapporteur général des services financiers, M. Victor Duquenne, se réjouit de la prospérité grandissante de l'Union, qui actuellement, gère plus de 200 millions de francs par an et possède un avoir personnel de plus de 7 millions de francs.

L'exposé de ces rapports donne lieu à un échange de vues extrêmement intéressant entre les différents membres du Conseil.

Une évocation rapide de la prospérite croissante de l'Union, tant du point de vue financier que du point de vue social, est faite au cours de la discussion, les œuvres sociales de l'Union Départementale se développent chaque jour : maternité, clinique chirurgicale, polyclinique, dispensaire, habitations à bon marché, etc...

« Les recettes et dépenses de ces différents établissements sont approuvés par le Conseil qui, sur la proposition du Président, félicite les agents comptables et les directeurs de la conscience et du dévouement avec lesquels ils remplissent leurs fonctions.

Le Conseil adopte ensuite un règlement relatif à l'Institut général des Assurances Sociales de la Mutualité du Nord. Il entérine le rapport de la Commission médicale et pharmaceutique. Enfin, il désigne les délégués au XVIe Congrès National de la Mutualité Française qui se tiendra à Reims du 31 mai au 5 juin.

Le Conseil d'Administration modifie la délibération relative à l'acquisition de la propriété des Charmettes. à Lambersart. Puis, après un échange de vues sur les différents services de l'Union et le vote du budget ordinaire, qui atteint 2.700.000 francs par an, la séance est levée à 13 h. 45.

Un déjeuner intime a réuni comme d'habitude les membres du Conseil à l'issue de cette réunion.

LE COMITÉ ANTITUBERCULEUX du Nord a tenu une importante réunion

A la suite d'une réunion tenue à la préfecture, on nous a fait tenir un communiqué.

Après avoir noté la présence de MM. Mahieu, sénateur, président du Conseil général ; Verlomme, secrétaire général du Nord ; Dusausoy, chef de division, secrétaire du Comité ; le sénateur de la Grange, conseiller général, etc... le communiqué ajoute :

« Le préfet a donné connaissance d'un vœu émis par le sous-comité de l'arrondissement de Douai au sujet de la vente du timbre antituberculeux. Alléguant les excellents résultats obtenus dans cet arrondissement, le Comité douaisien demande que soit augmentée la part qui revient aux dispensaires de l'arrondissement sur le produit de la vente. Il estime, d'autre part, trop élevés les frais généraux de la vente qui s'élèvent à 5,90 %.

« M. de la Grange a fait remarquer que la plupart de ces frais généraux consistent en dépenses pour l'organisation matérielle de la campagne et la propagande : imprimés, affiches, etc... M. de la Grange a déclaré qu'il pensait qu'en réalité aucune œuvre sociale ne pouvait aboutir à des résultats aussi satisfaisants avec si peu de frais et il a exprimé ses félicitations au préfet au secrétaire général du Comité, M. Dusausoy. »

Un Pavillon du Sanatorium de Liessies serait ouvert le 1er Mai

En ce qui concerne le sanatorium de Felleries-Liessies, le Comité croit que l'on pourra ouvrir bientôt le premier pavillon

Dès le 1er mai, une centaine de femmes malades pourraient être hospitalisées.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le violoniste inconnu

Nous avons conté, après celle du mystérieux Sedant, la mésaventure survenue à cet autre personnage non moins mystérieux qui, sous le nom d'Emile Gauthier, fut condamné à six mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion. Violoniste dans une troupe de tziganes, l'inconnu d'après lui a joué dans la plupart des capitales d'Europe, mais partout il eut des ennuis pour n'avoir ni nom, ni nationalité, ni papiers. Au hasard de ses tournées il se faisait appeler Gauthier, Dubois ou Mathieu. S'il faut en croire ses déclarations il serait né en Russie et aurait assisté à la mort de son père fusillé par les botchevicks. Sa mère serait une parisienne.

Le violoniste sans état civil a fait appel de sa dernière condamnation.

Il est défendu par Me Delevallée et voit sa peine réduite à 4 mois de prison par la Cour.

Diffamation à Valenciennes

M. Plumecocq, président de la Société d'horticulture et des jardins ouvriers de la région du Nord, avait porté plainte pour diffamation contre MM. V Meunier et Ernest Chuffart qui, au cours de causeries à Lecelles, Wavrechain, etc, aurait tenu des propos injurieux sur son compte.

Le délit est amnistié mais M. Plumecocq obtient, de la Cour, le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait.

Une brute à Liévin

Robert Gilliers a été condamné à six mois de prison par le tribunal de Béthune pour avoir, à Liévin, brutalement frappé la dame Vandenhoucke.

Il a eu la malencontreuse idée de faire appel. La Cour, en effet, lui octroie un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Pochard invétéré

Pochard incorrigible le sieur Sorlin employa le montant du trimestre de sa retraite d'ancien combattant à une beuverie qui le laissa ivre-mort.

Poursuivi pour ivresse en récidive il fut condamné par le tribunal de Valenciennes à 2 mois de prison.

La Cour confirme le jugement d'instance.

Une ménagère peu commode à Louvignies

Stéphanie Blondeau, femme Bregnère, demeurant à Louvignies, injuria le mieux qu'elle put Me Etarot, huissier à Bavay, qui venait instrumenter chez elle. Elle outragea également le garde champêtre qui accompagnait l'officier ministériel

Stéphanie Blondeau fut condamnée par le tribunal d'Avesnes à un mois de prison avec sursis et 25 fr d'amende.

Après plaidoirie de Me Delmotte et intervention de l'avocat général Vermullen, la Cour confirme le premier jugement.

La fraude à Wattrelos

Surpris par les douaniers à Wattrelos, J.-B. Béague, zingueur à Roubaix, s'est rebellé. Le tribunal de Lille lui octroya 2 mois de prison et 2 amendes de 500 fr.

La Cour confirme la décision des premiers juges en stipulant que la détention préventive ne sera pas imputée sur la durée de la peine.

Mortel accident d'auto à Lomme

M. Hippolyte Hersin, 26 ans, marchand forain à Wasquehal, passait à Lomme en auto lorsqu'il renversa la petite Ginette Lepeer, âgée de 6 ans qui fut uée sur le coup.

Le tribunal de Lille estima que la responsabilité devait être partagée par moitié entre la victime et l'automobiliste. Il condamna Hersin à 50 francs d'amende et à payer 20.000 fr. de dommages-intérêts aux parents de l'enfant.

Après plaidoirie de Mes Meignié et Martinache, la Cour met la cause en délibéré.

FEUILLETON DU 12 MARS 1933. — N. 1

La Chevrière de Beauvoir

par Olivier DUVERGER

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Deux singuliers compagnons

— Allô ! Allô ! Comment ? ... Oui c'est moi Jack. C'est vous Patrick ?... Ah ! bien, je suis heureux de vous avoir au bout du fil. Je désirais vous parler. Vous m'écoutez ? Non, pas au téléphone. Venez donc me rejoindre. Je vous attends à la terrasse du Savoy. Nous y serons à l'aise. Alors entendu, dans cinq minutes.

Le jeune homme raccrocha l'appareil. Sorti de la cabine, il augmenta d'un généreux pourboire le prix de la communication téléphonique qu'il paya au garçon du bar, puis traversant les salles de café, il regagna parmi les tables alignées au soleil celle qu'il avait marquée, en abandonnant sur l'un des fauteuils d'osier sa canne et son chapeau.

L'air visiblement préoccupé, il s'assit, sans jeter un regard vers la promenade où se pressaient à cette heure du jour les élégantes du monde entier, venues passer l'hiver dans ce paradis offert à leur luxueuse oisiveté par la merveilleuse cité méditerranéenne.

Ville de luxe et de la joie, Nice, blottie au fond de la Baie des Anges comme une perle précieuse dans la tiédeur d'un écrin soyeux, prodiguait à ses hôtes l'agrément de son charme et les senteurs captivantes de ses fleurs embaumées.

Rendez-vous de plaisir de toutes les nations, Nice ouvrait ses bras aux malades de tous les coins de la terre dont la fortune autorisait le luxueux déplacement.

Il était difficile de cataloguer le jeune homme parmi les hivernants.

Absorbé par de graves préoccupations, il venait de commander un troisième apéritif en laissant ses doigts pianoter nerveusement la table de fer du café.

Ses yeux ne quittaient pas la direction du jardin Albert-Ier, et, par instants, il jetait un rapide regard sur la montre d'or qu'il portait à son poignet, tenant à s'assurer de la marche du temps qui lui semblait trop longue.

Brusquement, un sourire joyeux détendit ses traits. Il se leva, tandis qu'un homme, élégamment vêtu, s'avançait vers lui à travers le dédale des tables toutes occupées aux approches de midi.

— Bonjour, Jack. Comment va ?

— Bonjour Patrick. Très bien et vous?

— Comme vous, mon cher, c'est-à-dire parfaitement.

— Vous m'en voyez tout heureux.

En riant, le nouvel arrivé trancha:

— Je suppose, mon jeune ami, que ce n'est point pour me féliciter sur ma bonne santé que vous m'avez demandé de venir. Allons au fait. Vous avez encore besoin de moi ?

— Oui.

— De quoi s'agit-il ?

Parcourant du regard la foule des consommateurs attablés autour d'eux, le jeune homme répondit en baissant la voix :

— Parlez plus bas. On peut nous entendre. Voyez tout ce monde.

— Diable, il s'agit d'une affaire sérieuse ?

— Très grave, oui.

— Dans ce cas, je pense comme vous, mon petit. Filons d'ici.

— Prenez au moins quelque chose pour que notre rencontre si quelqu'un nous voit ensemble, ne paraisse pas suspecte.

— Quelle idée ! Personne ne me connaît ici.

— Je ne puis en dire autant.

— Ce n'est pas une raison, d'ailleurs, il y a bien trop de gens sur cette promenade comme sur toutes ces terrasses pour que l'on fasse attention à nous. Vous êtes jeune et vous manquez d'assurance. Il faut avoir plus de cran que ça, sinon vous n'aboutirez jamais à rien.

— Oh ! je n'ai pas l'intention de risquer trop d'aventures.

— Par vous-même peut-être, mais en vous servant des amis ?

— Pas davantage, car tôt ou tard on se fait prendre.

— La bonne blague ! Il s'agit de savoir qui on emploie. Ainsi, venez avec moi...

— Oui je sais, aussi n'ai-je pas hésité à faire appel à vous.

— Je vous en remercie, bien que j'ignore encore ce que vous attendez de moi. Ce sera un coup dur ?

— Non.

— Vous me disiez il y a deux minutes, qu'il s'agissait d'une affaire très grave.

— C'est exact. Si on est pris, on risque gros, mais l'exécution de mon projet en présente aucune difficulté en elle-même.

— Ça me va encore mieux. Quant aux risques à courir si on est pris ce sont les aléas du métier. Parlez.

— Restons encore quelques instants, ici ; buvez donc quelque chose, vous me ferez plaisir.

— Soit, ce sera un vermouth cassis.

Appelant le garçon, le jeune homme lui transmit le désir de son compagnon, qui, maintenant, examinait avec attention les gens attablés autour d'eux.

C'était un homme d'une quarantaine d'années, portant beau, dans un vêtement gris clair, d'une coupe impeccable. Un feutre de qualité harmonisait sa teinte à celle